



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FATEA – APPEL À PROJETS 2023

OUTIL « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES »

MODE D'EMPLOI USAGER

Sommaire

- 1. Préambule**
- 2. Appels à projets 2023**
- 3. Dispositif mis en place**
- 4. Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »**
- 5. Procédures de dépôt de dossier**
- 6. Spécificités**

Préambule

Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) pour soutenir les EA

La conférence nationale du handicap (CNH) qui s'est tenue le 26 avril 2023 a réaffirmé la volonté du gouvernement d'atteindre le plein emploi pour les personnes en situation de handicap. Pour y parvenir, la priorité est de leur garantir le droit fondamental d'accéder à un travail librement choisi.

La réforme des entreprises adaptées à l'œuvre depuis 2019 s'inscrit pleinement dans cette voie et porte une ambition transformatrice des entreprises adaptées afin d'offrir de multiples opportunités d'emploi dans les territoires, en proposant de nouvelles solutions de mises en emploi grâce notamment aux CDD tremplin et aux entreprises adaptées de travail temporaire (EATT). Le fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) soutient depuis 2019 cet objectif de changement d'échelle des EA ainsi que l'accompagnement de leur modèle.

Le présent appel à projets vise à **soutenir les projets de développement économique et l'investissement nécessaires à la création d'emplois inclusifs et l'accompagnement des trajectoires professionnelles de ses salariés en situation de handicap.**

Le FATEA contribue ainsi à la pleine reconnaissance de l'entreprise adaptée à la fois comme actrice de la lutte contre le chômage de longue durée et entreprise pivot dans le développement économique des territoires et des filières. L'entreprise adaptée doit être reconnue par les entreprises classiques comme un partenaire commercial mais aussi un partenaire RH ;

Préambule

Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) pour soutenir les EA

Le soutien aux entreprises adaptées au titre du présent appel à projets s'articule autour de trois priorités :

- **Priorité n°1** : Soutenir les projets des entreprises adaptées (hors EATT et EA établissement pénitentiaire), favorisant soit le développement du volume d'affaires et la création d'emploi, soit le développement de leurs capacités d'accompagnement des parcours des travailleurs handicapés, avec une attention particulière pour les projets mutualisés.
- **Priorité n° 2** : Consolider au sein des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) d'une part, le déploiement de la démarche « aller-vers » permettant la constitution de viviers de candidats au-delà des canaux traditionnels de recrutement et renforcer d'autre part l'ingénierie de parcours des intérimaires entre mission et intermission.
- **Priorité n° 3** : Poursuivre la phase pilote d'implantation d'entreprises adaptées en établissement pénitentiaire.

Appels à projets 2023

Qui est concerné ?

Les projets soutenus concerneront :

- Les EA porteuses d'un projet de développement du volume d'affaires et créateur d'emplois ;
- Les EA porteuses d'un projet de développement d'une de réponse mutualisée à de la sous-traitance, ou de la cotraitance entre plusieurs EA d'une même région ou un projet de création de co-entreprises avec une ou plusieurs entreprises publiques ou privées s'inscrivant dans activités/ filières économiques prioritaires ou dans le cadre des consortiums nationaux textiles et numérique ;
- Les EA porteuses d'un projet visant le développement de leurs capacités d'accompagnement au service des parcours des travailleurs handicapés ;
- Les EA porteuses d'un projet mutualisé visant le développement de leurs capacités d'accompagnement au service des parcours des travailleurs handicapés sur un domaine d'expertise permettant leur montée en compétence mutuelle au service de l'accompagnement des travailleurs handicapés.

Dispositif mis en place

Présentation de l'outil « Démarches Simplifiées »

Dans une optique de **simplification** et d'**efficience**, l'outil « **Démarches Simplifiées** » a été retenu. Il présente l'avantage d'**une solution globale**, intégrant les **4 briques suivantes** :

- Dépôt des candidatures ;
- Instruction et cotation des candidatures ;
- Production des projets de conventions ;
- A terme, le suivi des réalisations des conventions, la gestion des services faits et la clôture des conventions.

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Connexion sur « Démarches Simplifiées »

- Depuis le site Internet du Ministère du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion, la page suivante vous permettra d'accéder directement à Démarches Simplifiées : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/appel-a-projets-fatea-2023>
- Sur la page « Commencer la démarche », vous pourrez :
 - Soit créer un nouveau compte ;
 - Soit vous authentifier si vous disposez déjà d'un compte.

Notes :

- Il est possible de s'identifier via FranceConnect.
- Il est recommandé d'utiliser les navigateurs Firefox et Chrome.



Commencer la démarche

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

esne 75350 Paris 07 SP

Conservation des données :
Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Création de compte (1/2)

- En cas de création de compte, seule votre adresse e-mail vous est demandée.



Créer-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email (nom@site.com)

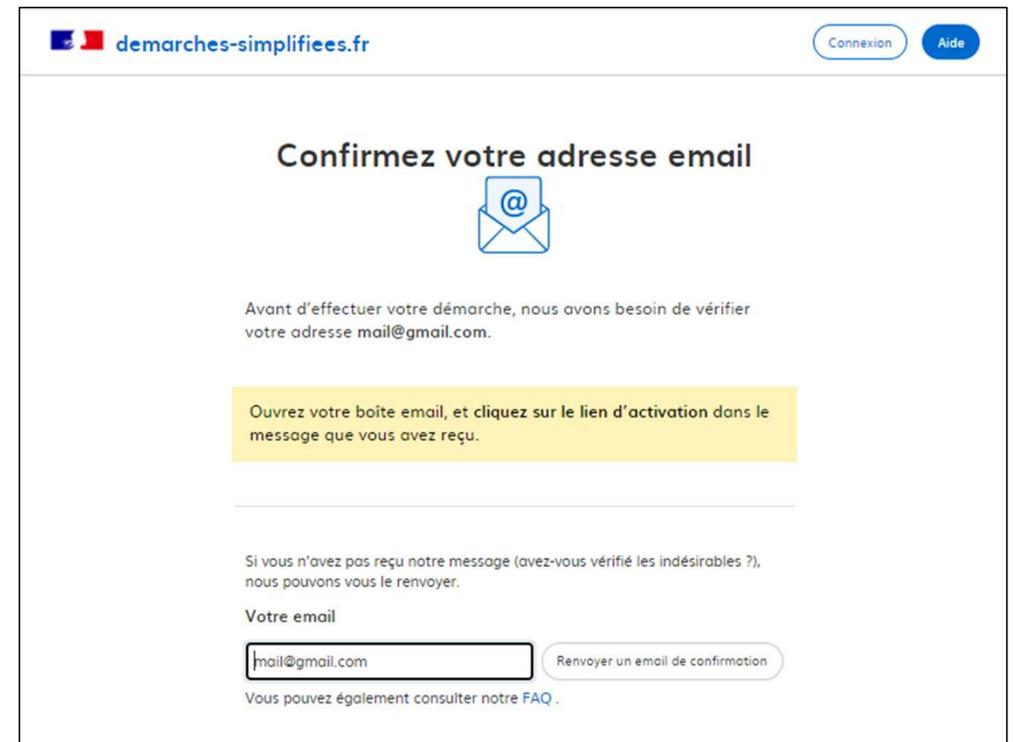
Votre adresse email

Mot de passe (8 caractères minimum)

8 caractères minimum

Créer un compte

Informations nécessaires pour créer le compte



 demarches-simplifiees.fr

[Connexion](#) [Aide](#)

Confirmez votre adresse email



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse mail@gmail.com.

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Votre email

mail@gmail.com [Renvoyer un email de confirmation](#)

Vous pouvez également consulter notre [FAQ](#).

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Création de compte (2/2)

- Un mail de confirmation vous sera transmis pour valider la création de votre compte.

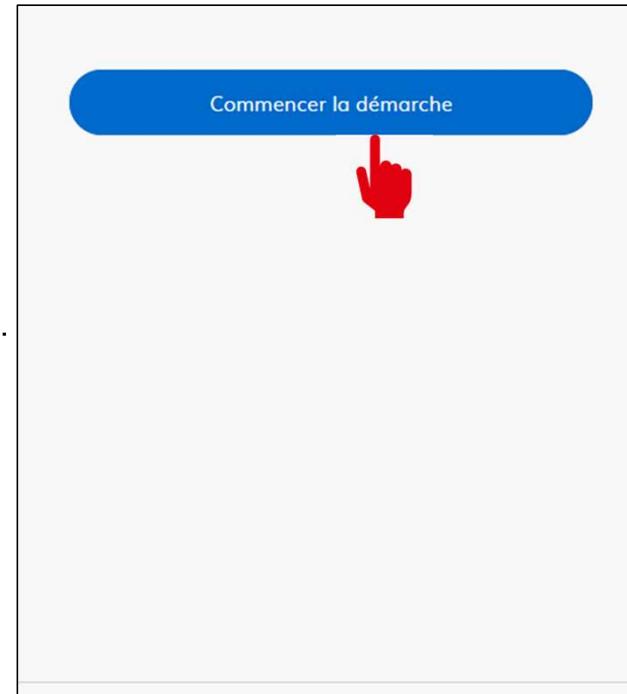
Lien pour activer le compte



Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Initialisation de la démarche

- Une fois le compte activé, il est possible de commencer la démarche.
- Les informations de compte sont disponibles en en-tête de page.



Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Saisie des données en entrée

- Seul le numéro SIRET est nécessaire pour pouvoir accéder au formulaire :



FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Priorité 1 : Développement du volume d'affaires ou des capacités d'accompagnement

 Temps de remplissage estimé : 23 mn

 Date limite : 22 septembre 2023 à 23 h 59 (heure de Paris).

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Saisie des données en entrée

- Un Numéros de dossier est généré automatiquement dès la validation du N° de Siret

DEMARCHE EN TEST FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Priorité 1 : Développement du volume
d'affaires ou des capacités d'accompagnement BROUILLON

Dossier n° 13631217 - En brouillon depuis le 07 août 2023 11:14

Expirera le 07/08/2024 (12 mois après la création du dossier)

 Inviter une personne à modifier ce dossier ▾

Mon identité ▾

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Sauvegarde et complétude progressive (1/2)

- Pendant toute la durée du renseignement du formulaire, le dossier est à l'état « Brouillon ».
- Vous pouvez à tout moment quitter le formulaire et terminer la saisie plus tard. Votre brouillon est automatiquement enregistré au fur et à mesure de votre saisie.
- Un mail automatique d'information vous est adressé en ce sens.
- Pour accéder à vos formulaires en cours cliquer sur l'onglet « *Mes dossiers* »

The screenshot displays the user interface of the 'demarches-simplifiees.fr' website. At the top left is the French Republic logo and the text 'demarches-simplifiees.fr'. A search bar contains the text 'Rechercher un dossier (N° de dossier, mots-clés)'. To the right of the search bar is a dropdown menu labeled 'Toutes les démarches'. Below the search bar, there are two tabs: '1 en cours' (highlighted with a red box) and '2 supprimés récemment'. A large blue notification box in the center contains the text: 'Vous avez déjà commencé à remplir un dossier', 'Il y a 3 jours vous avez commencé à remplir un dossier sur la démarche « FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Priorité 1 : Développement du volume d'affaires ou des capacités d'accompagnement ».', and a blue button labeled 'Continuer à remplir' (highlighted with a red box). At the bottom right, there is a dropdown menu 'Sélectionner un filtre'. At the bottom center, a small box indicates '1 dossier' (highlighted with a red box).

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Sauvegarde et complétude progressive (2/2)

- Pour reprendre un formulaire en cours cliquer sur « *Continuer à remplir* »

3 en cours 2 supprimés récemment

Vous avez déjà commencé à remplir un dossier

Il y a 4 minutes vous avez commencé à remplir un dossier sur la démarche « FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Priorité 1 : Développement du volume d'affaires ou des capacités d'accompagnement ».

Continuer à remplir

Sélectionner un filtre ▾

3 sur 3 dossiers

**FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Priorité 1 :
Développement du volume d'affaires ou des capacités d'accompagnement** dossier N° 13 631 217
BROUILLON

📍 AST SITE D'ETUPES 4

📅 Créé le 07/08/2023 modifié le 07 août 2023 11:14

Continuer à remplir Autres actions ▾

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Déposer le dossier (1/2)

- Une fois complété, le dossier doit être déposé en cliquant sur le bouton « Déposer le dossier ».
- Il passera automatiquement à l'état « En construction ». Une fois à ce statut, vous ne pourrez plus supprimer le dossier.
- Tant que le dossier n'est pas déposé, l'administration ne pourra pas le consulter.
- Nota Bene :
 - Dans le formulaire, il est possible de charger des pièces jointes, dans l'un des formats suivants : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png.
 - La capacité maximale d'ajout de pièce-jointe est de 20 Mo au total par enregistrement. Si l'ensemble des pièces-jointe dépasse 20 Mo au moment de cliquer sur le bouton « Enregistrer », ajouter les pièces jointes une par une et cliquer sur enregistrer à chaque ajout de pièce.

+ Ajouter un élément pour « Pièce(s) jointe(s) »

Liste des pièces jointes indispensables à l'instruction du dossier

- 1- Preuve de l'existence légale :
 - a. Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné ;
 - b. Pour les associations : copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture, statuts si subvention supérieure à 23 000 €
- 2- Relevé d'identité bancaire ou postal
- 3- L'indication du régime TVA
- 4- Un calendrier prévisionnel détaillé de réalisation (s'il diffère de celui indiqué dans la demande), le cas échéant par exercice
- 5- L'estimation du coût de fonctionnement éventuel annuel de l'équipement après sa mise en service (le cas échéant)
- 6- Pour les subventions supérieures à 23 000 € :
 - a. Dernière liasse fiscale complète.
 - b. Pour les associations, les derniers bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée et le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un.
- 7- Éléments comptables au 31-12-N-1, pour les subventions inférieures à 23 000 € :
- 8- Un document du demandeur attestant avoir sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement ou lettre de l'exécutif de la personne publique indiquant son approbation sur le montant de la subvention, son intention de cofinancer le projet et de soumettre dans un délai précis la demande de cofinancement à son organe délibérant
- 9- Devis, projets de contrats ou tous autres documents, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense.
- 10- Crédit-bail : projet de contrat

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Déposer le dossier (2/2)

- Un message vous sera affiché afin de vous confirmer que le dossier a correctement été déposé auprès du service instructeurs.
- Un lien permet de commencer le renseignement d'un nouveau dossier.



Merci !

Votre dossier sur la démarche FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Priorité 1 : Développement du volume d'affaires ou des capacités d'accompagnement a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

[Accéder à votre dossier](#)

[Déposer un autre dossier](#)

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Dossier en cours

- Une fois déposé, il est possible de le modifier s'il n'est pas encore en instruction du côtés des services de la DREETS/DDETS, via le bouton « *Modifier le dossier* »

FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Priorité 1 :
Développement du volume d'affaires ou des capacités d'accompagnement

dossier N° 13 631 217
EN CONSTRUCTION

Déposé le 07/08/2023

[Modifier le dossier](#) [Autres actions ▾](#)



Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Dossier en cours

Dossier n° 13631217 - Déposé le 07 août 2023 11:25

Expirera le 07/08/2024 (12 mois après le dépôt du dossier)

Inviter une personne à modifier ce dossier ▾ **Modifier le dossier** 

Résumé Demande Messagerie

en construction ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est en construction. Cela signifie que **vous pouvez encore le modifier**. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour contacter l'administration directement.

 [Obtenir une attestation de dépôt de dossier](#) 

Dernier message

 **Email automatique** le 7 août à 11 h 25

[Votre dossier n° 13631217 a bien été déposé (FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Prio...)]

Bonjour,

Votre dossier n° 13631217 **a bien été déposé**. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications.

Bonne journée

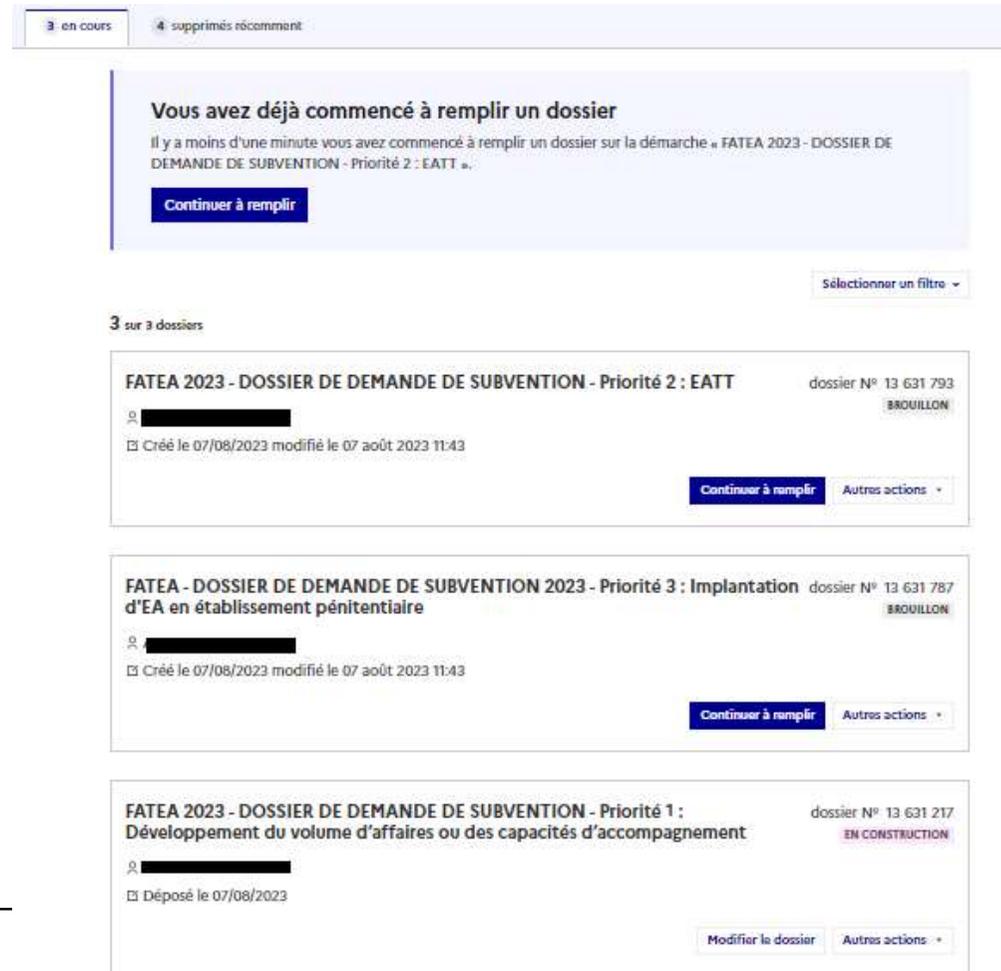
En cliquant sur votre formulaire déposé, il est possible de :

- De voir son état d'avancement;
- D'obtenir une attestation de dépôt;
- Utiliser la messagerie;
- Accéder à un récapitulatif de la demande ;
- Inviter une personne à modifier le dossier ;
- Modifier les informations du dossier.

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Mon portefeuille de dossiers en cours

- A tout moment, vous pouvez retrouver la liste de vos dossiers en cours, en cliquant sur « Dossiers ».



The screenshot shows a user interface for managing dossiers. At the top, there are two tabs: '3 en cours' (active) and '4 supprimés récomment'. Below this is a notification box stating 'Vous avez déjà commencé à remplir un dossier' and providing a 'Continuer à remplir' button. A filter dropdown is set to 'Sélectionner un filtre'. The main content area displays '3 sur 3 dossiers' and a list of three dossiers:

- FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Priorité 2 : EATT** (dossier N° 13 631 793) - BROUILLON. Créé le 07/08/2023 modifié le 07 août 2023 11:43. Includes 'Continuer à remplir' and 'Autres actions' buttons.
- FATEA - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2023 - Priorité 3 : Implantation d'EA en établissement pénitentiaire** (dossier N° 13 631 787) - BROUILLON. Créé le 07/08/2023 modifié le 07 août 2023 11:43. Includes 'Continuer à remplir' and 'Autres actions' buttons.
- FATEA 2023 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - Priorité 1 : Développement du volume d'affaires ou des capacités d'accompagnement** (dossier N° 13 631 217) - EN CONSTRUCTION. Déposé le 07/08/2023. Includes 'Modifier le dossier' and 'Autres actions' buttons.

Procédures de dépôt de dossier

Retrouver la modalité de dépôt adaptée à votre projet

Demande de subvention FATEA – Priorité 1

[Cliquer ici](#)

- Vous souhaitez effectuer une demande pour un projet favorisant soit le développement du volume d'affaires et la création d'emplois, soit le développement de leurs capacités d'accompagnement des parcours des travailleurs handicapés, avec une attention particulière pour les projets mutualisés.

Demande de subvention FATEA – Priorité 2

[Cliquer ici](#)

- Vous souhaitez effectuer une demande d'aide destinée à consolider au sein des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) d'une part, le déploiement de la démarche « aller-vers » permettant la constitution de viviers de candidats au-delà des canaux traditionnels de recrutement et renforcer d'autre part l'ingénierie de parcours des intérimaires entre mission et intermission.

Demande de subvention FATEA – Priorité 3

[Cliquer ici](#)

- Vous souhaitez effectuer une demande pour une opération d'implantation d'une activité en établissement pénitentiaire

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Priorité 1 (1/3)

- « Partie 2 - Présentation du projet - 2. Description générale du projet » :
 - **Axe du projet** : il faut obligatoirement cliquer sur un des deux axes sinon le reste du formulaire ne se chargera pas

2. Description générale du projet

Axe du projet *

Axe 1: Projet de développement du volume d'affaires et la création d'emploi

Axe 2: Projet de développement de leurs capacités d'accompagnement des parcours des travailleurs handicapés

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Priorité 1 (2/3)

- « Description générale du projet » :
 - **Nature du projet** : vous préciserez si votre projet est mutualisé ou non. En cas de projet mutualisé, indiquer directement les informations pour toutes les structures concernées

Nature du projet *

Projet non mutualisé **Projet mutualisé**

Si "projet mutualisé", préciser les structures concernées

Si "projet mutualisé", préciser les structures concernées 1

Raison sociale (facultatif)

N° SIRET (facultatif)

Attention à bien respecter le format du numéro SIRET (14 chiffres sans espace)

5 _____

N° de liaison du projet mutualisé (facultatif)

Reporter le numéro de dossier obtenu par la première EA déposante

5 _____

Supprimer l'élément

⊕ Ajouter un élément pour « Si "projet mutualisé", préciser les structures concernées »

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Priorité 1 (2/3)

▪ « Description générale du projet » :

- **Intitulé du projet** : Ce champ doit contenir, si possible, un titre simple, court et explicite. Ex: « *Acquisition d'un nouvel équipement de production* »
- **Description du projet porté par l'EA** : Ce champ vise à décrire brièvement du point de vue de l'EA en quoi consiste le projet envisagé « *Acquisition d'un nouvel équipement de production* ».

Ex : « *Nature du nouvel équipement et son impact sur les capacités des processus de production ou la mise en œuvre d'une nouvelle ligne de production...* »

- **Objectifs poursuivis par le projet** : Ce champ doit permettre de décrire clairement les objectifs à atteindre en fournissant des éléments chiffrés (nombre d'emplois en personnes physiques créés...)

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Priorité 2 EATT (1/2)

▪ « Partie 2 - Présentation du projet » :

- **Présentation du responsable du projet** : ce bloc n'est pas obligatoire et ne doit être rempli que si le porteur du projet n'est pas le représentant légal. En cas d'erreur, il est possible de le supprimer

1. Présentation du responsable de projet

Responsable(s) à contacter pour le projet s'il(s) diffère(nt) du représentant légal

Si le responsable à contacter est le représentant légal, cliquer sur "Supprimer l'élément" afin de supprimer le bloc.

Responsable(s) à contacter pour le projet s'il(s) diffère(nt) du représentant légal 1

Prénom *

Nom *

Fonction *

N° de téléphone *

Adresse e-mail *

[Supprimer l'élément](#)

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Priorité 2 EATT (1/2)

▪ « Partie 2 - Présentation du projet » :

- **Intitulé du projet** : Ce champ doit contenir, si possible, un titre simple, court et explicite. Ex: « Acquisition d'un nouveau matériel»
- **Périmètre d'intervention du projet** : choisir l'axe dans lequel le projet s'inscrit, il est possible de choisir les deux axes en cochant la case :
 Projet mobilisant les axes n°1 et n°2
- **Description synthétique du projet porté par l'EATT** : Ce champ vise à décrire brièvement du point de vue de l'EA en quoi consiste le projet envisagé
« Acquisition d'un nouvel équipement de...».
- **Coût du projet et subvention sollicitée** : le montant de la subvention est forfaitaire et sera de 30 000€ si le projet ne s'inscrit que sur un seul axe. La subvention s'élèvera à 45 000€ si le projet s'inscrit sur les deux axes.

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Priorité 3 implantation d'EA en établissement pénitentiaire

Introduction :

La demande est effectuée lorsque l'EA bénéficie d'un CPOM signé (et donc d'un numéros de CPOM) pour l'implantation d'une activité en établissement pénitentiaire dans le cadre de la phase pilote s'achevant le 31 décembre 2023. Pour rappel treize sites pilotes seront retenus pour une première mise en œuvre du dispositif des EA en détention.

L'EA autorisée à implanter une activité en établissement pénitentiaire doit fournir le contrat d'implantation signé avec l'administration pénitentiaire.

La demande de subvention implique en outre la production d'un plan de financement et d'un budget prévisionnel selon les modèles fournis via un lien de téléchargement sur l'outil « Démarches Simplifiées ».

- **« Montant de la contribution financière »** : L'aide est forfaitaire et ne pourra excéder 30 000 € pour l'ensemble du projet.